

**FUSION DES AFR**

- ✓ Vu la circulaire NOR/INTB0700081C du 11 juillet 2007 relative aux associations syndicales de propriétaires,
- ✓ Vu l'article 48 de l'ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 permettant à plusieurs associations de se regrouper sur un périmètre plus large,
- ✓ Vu le projet de fusion des 3 AFR de Montréverd,

**Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai de 15 jours à partir de la réception du présent courrier et reçu en mairie avant la date de l'assemblée constitutive ou le cas échéant par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable au projet de fusion.**

Je soussigné : Monsieur / Madame.....,propriétaire des parcelles : .....  
Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur le projet de fusion des AFR de Montréverd

- déclare être favorable au projet de fusion (1)  
 - déclare être opposé au projet de fusion (1)

Fait à ..... ,le .....  
Signature du propriétaire

(1) Cocher la case correspondant à votre choix et retourner ce bulletin daté et signé à la mairie de **ST ANDRE TREIZE VOIES**

**FUSION DES AFR**

- ✓ Vu la circulaire NOR/INTB0700081C du 11 juillet 2007 relative aux associations syndicales de propriétaires,
- ✓ Vu l'article 48 de l'ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 permettant à plusieurs associations de se regrouper sur un périmètre plus large,
- ✓ Vu le projet de fusion des 3 AFR de Montréverd,

**Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai de 15 jours à partir de la réception du présent courrier et reçu en mairie avant la date de l'assemblée constitutive ou le cas échéant par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable au projet de fusion.**

Je soussigné : Monsieur / Madame.....,propriétaire des parcelles : .....  
Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur le projet de fusion des AFR de Montréverd

- déclare être favorable au projet de fusion (1)  
 - déclare être opposé au projet de fusion (1)

Fait à ..... ,le .....  
Signature du propriétaire

(1) Cocher la case correspondant à votre choix et retourner ce bulletin daté et signé à la mairie de **ST SULPICE LE VERDON**

**FUSION DES AFR**

- ✓ Vu la circulaire NOR/INTB0700081C du 11 juillet 2007 relative aux associations syndicales de propriétaires,
- ✓ Vu l'article 48 de l'ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 permettant à plusieurs associations de se regrouper sur un périmètre plus large,
- ✓ Vu le projet de fusion des 3 AFR de Montréverd,

**Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai de 15 jours à partir de la réception du présent courrier et reçu en mairie avant la date de l'assemblée constitutive ou le cas échéant par un vote à l'assemblée constitutive, le propriétaire est réputé favorable au projet de fusion.**

Je soussigné : Monsieur / Madame.....,propriétaire des parcelles : .....  
Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur le projet de fusion des AFR de Montréverd

- déclare être favorable au projet de fusion (1)  
 - déclare être opposé au projet de fusion (1)

Fait à ..... ,le .....  
Signature du propriétaire

(1) Cocher la case correspondant à votre choix et retourner ce bulletin daté et signé à la mairie de **MORMAISON**